

République Française

Département du Nord

## COMMUNE DE PREMESQUES

### PROCES-VERBAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	18
Date de la convocation :	30.03.2022
Date d'affichage :	30.03.2022

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 04 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatre du mois d'Avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 13 Présents : Y. HUTCHINSON - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY – D. DUMONT  
– C LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - C. ANNAERT - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 5 Absents ayant donné pouvoir : A. MARQUE à Y. HUTCHINSON – S. VAN EECKE à D. DUMONT – S. MOUVEAUX  
à N. GUSILAIN – P. PACCOU à P. CAREY – P. JOURDAIN à P. ALLIOT
- 0 Excusés :

*Monsieur Xavier DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, merci de votre présence, j'ouvre cette séance de conseil municipal du 4 avril 2022. Le premier point concerne la désignation d'un secrétaire de séance, qui suivant l'ordre de la liste, est Monsieur Xavier DUBOIS. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pas d'opposition, je vous remercie. Xavier, en qualité de secrétaire de séance, je te propose de faire l'appel ».

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL PAR XAVIER DUBOIS.

Yvan HUTCHINSON : « Merci Xavier, le quorum est atteint, la séance est pleinement ouverte, et, je vous propose de procéder à la lecture de l'ordre du jour, je vous laisse la parole, Monsieur DUBOIS ».

Monsieur Xavier DUBOIS procède à la lecture de l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 Février 2022**
- 2. Création d'un poste supplémentaire contrat CUI PEC à 30 heures hebdomadaires**
- 3. Demande de subvention auprès du fonds de dotation de solidarité nationale aux collectivités sinistrées - tempêtes Eunice et Franklin - Base de loisirs de Prêmesques**
- 4. Renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE)**
- 5. Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et la MDPH pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap**

6. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
7. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Merci Xavier, sans transition, nous passons à l'adoption de la délibération 2022-09 ».

### **2022- 09 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2022**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération concernant l'adoption du procès-verbal de nos travaux lors de la séance du 21 février 2022, est-ce qu'il y a des demandes de correction, d'amendements, ou est-ce que nous adoptons ce compte-rendu de nos travaux du 21 février. Pas de remarques, dans ce cas je vous propose de l'adopter : Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, la délibération est adoptée ».

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **2022 -10 – Création d'un poste supplémentaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences – Contrat Unique d'Insertion (CUI) - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) – 30 heures hebdomadaire**

**Rapporteur : Pascale ALLIOT :**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2022-10, création d'un poste supplémentaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, Contrat Unique d'Insertion, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – CAE, Madame ALLIOT, vous avez la parole ».

Pascale ALLIOT : « Merci Monsieur le Maire !

Comme vous le savez, nous avons aujourd'hui 7 animateurs qui s'occupent de nos services périscolaires et extrascolaires. 4 animateurs sont déjà en 30 heures. Il vous ait proposé aujourd'hui de valider un cinquième poste d'agent à 30 heures hebdomadaires. Ce n'est pas un nouveau poste, nous restons sur 7 animateurs mais on passe un cinquième poste de 20 à 30 heures. Ce qui nous permettra, dans l'éventualité d'avoir plus d'enfants inscrits au mercredi récréatif l'an prochain de pouvoir répondre à cette demande et également permettre à cet animateur de combler plus d'heures pour le centre aéré. Nous avons également ouvert la salle des sports les mardis et jeudis avec une trentaine d'enfants, ce poste supplémentaire nous permettra également de prévoir un roulement de ces animateurs.

Aussi, il vous est proposé aujourd'hui d'ouvrir ce cinquième poste à raison de 30 heures hebdomadaires en contrat unique d'insertion ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce des questions ou des demandes de compléments sur cette première délibération présentée par Pascale au sujet de la création de ce poste ?

Pascale ALLIOT : « J'ajoute que nous ne sommes pas certains d'avoir recours à ce cinquième poste, tout dépendra des inscriptions aux mercredis récréatifs en septembre, cela sera décidé en fonction des effectifs, bien entendu, nous en reparlerons tous ensemble ».

Yvan HUTCHINSON : « Petite précision utile. Les sujets sur les domaines périscolaires et extrascolaires nous amènent souvent, je le disais il y a plusieurs jours, à nous adapter, on fait ce qu'on peut, du mieux que nous pouvons, avec les moyens que nous avons et en tout cas, ce poste répond à ces équilibres. Je

soumets au vote cette délibération à moins qu'il n'y ait des questions, des demandes de précisions. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**2022-11 – Demande de subvention auprès du Fonds de dotation de solidarité nationale aux collectivités territoriales – Tempêtes Eunice et Franklin**

**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2022-11, demande de subvention auprès du Fonds de dotation de solidarité nationale aux collectivités territoriales sinistrées suite aux tempêtes Eunice et Franklin, et c'est Monsieur VANDEN DORPE qui a la parole ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement, la commune a été durement touchée par ces deux tempêtes, Eunice et Franklin le 18 février dernier. De nombreux dégâts ont été recensés à la Base de Loisirs, plus d'une centaine d'arbres ont été touchés. Depuis, la Base de Loisirs est fermée par mesures de sécurité. Des travaux d'abatage, de nettoyage et de reboisement sont nécessaires afin de pouvoir rouvrir en toute sécurité. A savoir que les assurances prennent en charge tout ce qui est matériel mais pas les végétaux, arbres, arbustes. Donc nous souhaiterions faire une demande de subvention auprès d'un organisme d'Etat qu'est le Fonds de dotation de solidarité nationale aux collectivités sinistrées pour nous permettre d'obtenir un financement pour la prise en charge d'une partie de ces travaux d'abatage, de reboisement et de sécurité.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour solliciter cette demande de subvention qui pourrait être accordée par les services de l'Etat ».

Yvan HUTCHINSON : « Merci Pascal. Je voudrai ajouter à cette délibération qu'une demande de subvention, évidemment, c'est important, c'est symbolique mais ce n'est pas la seule démarche que nous menons en ce moment. La Base de Loisirs fait l'objet de nombreuses interrogations de la part des habitants, des associations qui l'utilisent. Nous avons sollicité les services de l'Etat, l'Organisme National des Forêts, nous avons également sollicité la Métropole Européenne de Lille, qui je le rappelle, a la compétence des espaces naturels, elle va nous répondre dans les quelques jours, j'ai l'accord du Président et du Vice-Président en charge des espaces naturels qui est notre voisin, Monsieur le Maire d'Houplines, Jean-François LEGRAND. Nous allons réfléchir, il faut avoir une vraie stratégie aujourd'hui pour répondre au sinistre que nous connaissons parce que plus de 120 arbres sont touchés, ce n'est pas neutre, il y a des risques. Les habitants pourraient être amenés à prendre en rendant sur la Base, les associations utilisatrices, notamment les pêcheurs pourraient l'être également. Dans ce domaine, je ne souhaite prendre aucun risque, si la base reste pour le moment fermée, c'est que les conditions de réouverture, sur le plan de la sécurité, ne sont pas réunies. Je voudrai qu'on prenne acte de cette décision, de cette demande de subvention bien évidemment, mais aussi de tout ce que nous faisons au quotidien pour que cette base rouvre au plus vite. Je suis quelqu'un de prudent et je ne préfère pas m'avancer sur un délai mais nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte que ce lieu, qui est important pour les prémésquois puisse rouvrir le plus vite possible. Est-ce qu'il y a des demandes d'explications ou des demandes de précisions pour cette délibération qui concerne bien évidemment la demande de subvention mais qui peut amener d'autres questions ? Dans ce cas, je vous la soumets au vote : Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**2022-12 - Renouveaulement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**  
**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « Vous avez toujours la parole Monsieur VANDEN DORPE pour la délibération 2022-12 sur le renouvellement de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Energie dont nous allons bientôt nous servir ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement Monsieur le Maire. Nous avons discuté et délibéré sur l'adhésion de la commune à ce dispositif en décembre 2020. Il convient de renouveler cette adhésion pour la période 2022-2023. Adhésion très importante de part le projet d'éclairage public qui va nous permettre de bénéficier d'un dispositif financier supplémentaire avec une source de financement par les certificats d'économie d'énergies. Le principe est de faire le projet. La MEL se charge de récupérer toutes les données énergétiques et les données relatives aux économies d'énergie, elle fait un groupement sur ses CEE, et elle répercute au niveau de la commune un financement. En tarif, le prix négocié, l'unité est le KWH cumac, il est fixé à 6.80 €, en 2020, il était de 6.00 €, quelques frais de gestion sont enlevés, il revient donc à la commune 6.47 € par KW cumac généré. J'ai fait une petite recherche pour avoir une espèce de fourchette d'obtention de financement, de par notre projet, on peut espérer entre 4000 et 6000 € de retour par rapport aux économies d'énergies qui seront générées par rapport au passage en LED. On participe aussi à la transition énergétique. Il convient de renouveler cette adhésion pour 2 années ».

Yvan HUTCHINSON : « Merci Pascal. Un dispositif qui nous a été utile en termes de conseil, nous avons eu un rapport très précis des services de la métropole avec des volumétries très pointues sur nos consommations. Le marché d'éclairage public, puisque nous sommes en train d'en parler, sera lancé courant avril, après nous verrons qui sera le lauréat, mais en tout cas, bravo à la MEL pour ce dispositif, et bravo aux élus qui ont piloté ce dossier parce que c'est utile pour l'avenir, savoir comment nous travaillons sur ces sujets d'énergie et d'eau, il n'y a pas que l'énergie, il y a aussi l'eau me semble-t-il dans le rapport ».

Pascal VANDEN DORPE : « L'eau, le chauffage aussi ».

Yvan HUTCHINSON : « Je soumetts donc cette délibération à votre vote concernant le renouvellement de l'adhésion au dispositif de CEE avec la Métropole Européenne de Lille : Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**2022 -13 - Convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord et la MDPH pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap**  
**Rapporteur : Nathalie GUISLAIN**

Yvan HUTCHINSON : « Changement d'univers avec la convention de partenariat avec le conseil départemental du Nord et la MDPH pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap, Nathalie GUISLAIN, vous avez la parole ! »

Nathalie GUISLAIN : « Merci Monsieur le Maire. Il convient ce soir d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département du Nord et avec la MDPH, la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord. L'objectif de cette convention est de lutter contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en situation de handicap, c'est de promouvoir des gestes de solidarité en proximité avec les plus fragiles et de mieux repérer et accompagner les personnes en situation de fragilité. Cela peut nous apporter que des avantages, en signant cette convention, on aurait accès au registre du Département des personnes isolées, âgées et/ou en situation de handicap. Il faut savoir qu'une des principales difficultés aujourd'hui des communes, et notamment de Prêmesques, est de tenir un registre qui recense ces personnes afin de pouvoir les contacter, les accompagner, les appeler, comme le fait Florence régulièrement, on aimerait, grâce à cette convention, compléter notre registre communal et de bénéficier des adresses et noms des personnes que détient le Département, il y a des personnes inscrites aux prestations du Département qu'on ne connaît pas forcément. Par ailleurs, on bénéficierait d'aides logistiques en termes d'animations dans le village, on pourrait, par exemple, avoir un jeune qui accompagne plusieurs séniors moyennant un petit financement et qui pourrait rendre service à des séniors, on pourrait avoir des « spectacles aux fenêtres », des spectacles d'animation qui viendraient directement sous les fenêtres des personnes isolées pour créer de l'animation, etc... Je pense qu'on a tout à y gagner et cela nous serait d'un grand secours pour repérer des personnes qu'on ignore, qui sont dans l'ombre aujourd'hui, les invisibles ».

Yvan HUTCHINSON : « Merci Nathalie. Je n'ai pas le moindre doute sur l'issue de cette délibération, mais je voudrai tirer un coup de chapeau à toi Nathalie, et à tous les élus qui t'entourent, notamment Florence, Christine, Pascale, et l'ensemble du CCAS de la commune. Nous avons annoncé un certain nombre de choses avant notre candidature en 2020, et tout le monde sait ce qu'il est advenu avec la COVID et la période de crise sanitaire compliquée que nous avons vécu mais maintenant, nous maintenons le cap et nous continuons à fusionner et développer nos politiques de solidarité et à monter en puissance là-dessus, ce n'est pas évident, et, vraiment un grand coup de chapeau pour ce que vous faites, cela va dans le bon sens, nous n'avons pas fini, nous avons de l'ambition, et cette convention participe à cette idée et cette volonté de tendre la main aux plus fragiles. Ce n'est pas parce que nous sommes, comme beaucoup pourrait le penser quand je parle de Prêmesques à la Métropole, tout le monde voit Prêmesques comme une ville où tout va bien, et bien non, nous avons aussi des personnes qui ont besoin qu'on les aide, qu'on leur tende la main, et tout cela participe à cet élan de générosité, et donc, merci à vous. Je passe la délibération au vote. Qui est favorable à cette convention, cette autorisation de signature de convention ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie ».

Nathalie GUISLAIN : « Je peux juste apporter une précision Monsieur le Maire ? »

Yvan HUTCHINSON : « Bien-sûr Nathalie ! »

Nathalie GUISLAIN : « Il y a 600 communes dans le Département du Nord, et aujourd'hui, plus de la moitié des communes ont signé cette convention, un engouement pour apporter de nouveaux services aux habitants ».

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

## **2022-14 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération suivante, la 2022-14, admission en non-valeur de créances irrécouvrables. En l'absence exceptionnelle de notre adjoint aux finances, je vais donc défendre cette délibération. Une admission en non-valeur pour un montant, tenez-vous bien de 1.56 €. Il s'agit d'un reliquat de loyers de garages, un non-paiement de frais de garderie. Nous aboutissons à cette somme de 1.56 € que nous avons absolument besoin de valider ensemble pour que Stéphanie puisse dérouler le budget normalement. Est-ce qu'il y a des questions sur ces 1.56 €, Stéphanie ! »

Stéphanie GELOEN : « Merci, je voulais juste apporter une précision, cette délibération vous avait déjà été proposée lors du conseil du mois de décembre, sauf que comme nous étions en fin d'exercice budgétaire, nous n'avons pas pu passer les écritures comptables malheureusement, et donc pas pu se faire sur l'exercice comptable 2021, c'est pour cela que nous devons redélibérer aujourd'hui pour passer les écritures comptables sur l'exercice 2022 et non plus 2021 ».

Yvan HUTCHINSON : « Donc, le conseil municipal doit décider d'admettre en non-valeur les créances communales dont le détail vous a été présenté, d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet, soit au chapitre 65, article 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 1.56 €. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour le contribuable.

### ***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Yvan HUTCHINSON : « L'ordre du jour est épuisé.

Est-ce qu'il y a des questions diverses, des demandes d'informations ou bien-sûr des informations particulières à faire passer ? Pascale, je t'en prie ! »

Pascale ALLIOT : « Je voulais juste vous informer que nous aurons, l'année prochaine, une fermeture de classe. Nous avons 8 classes cette année, nous allons passer à 7. C'est une fermeture qui était attendue, nous avons eu une ouverture il y a 4 ans qui nous avait tous étonnés, nous l'avions accueillie avec joie, malheureusement nos effectifs vont en diminuant de plus en plus. Cette fermeture est annoncée, et ne nous sommes pas à l'abri d'en avoir peut-être une seconde l'année scolaire suivante parce que nos effectifs n'augmentent pas, au contraire, on sera sans doute l'année prochaine 165 contre 167 cette année. Il y aura donc deux classes en double niveau, l'école s'organise bien. Nous avons eu un conseil d'école, les deux doubles niveaux se feront avec les CE1, CE2 où il y aura 26 élèves et un double niveau avec les CE2, CM2 avec également 26 élèves. C'est la classe de CM1 qui sera la plus nombreuse avec 27 élèves. Sachant que pour les critères de fermeture ou d'ouverture de classe, il faut au minimum être sur une moyenne de 25 enfants par classe, or, quand nous avons 8 classes, nous étions à une moyenne de 19 enfants par classe et avec la fermeture de classe, nous passons à une moyenne de 22 enfants par classe, sachant qu'en dessous de 25, nous risquons la fermeture d'une deuxième classe pour l'année

2023-2024, donc faites des enfants et mettez-les à Prêmesques, vite ! Cette fermeture annoncée, malheureusement, on ne peut rien y faire parce que nos chiffres sont là ».

Yvan HUTCHINSON : « Juste, Pascale, pour compléter tes propos, premièrement, ce que nous vivons à Prêmesques en terme de démographie n'est pas unique, nous ne sommes pas un petit village gaulois au milieu du reste, il s'agit bien-sûr d'une tendance générale, contrairement à ce qu'on peut penser, la métropole européenne de Lille perd des habitants, et donc il est urgent d'avoir des réponses, une réponse scolaire bien évidemment, mais aussi une réponse immobilière en face. Je me souviens, il y a quelques années, de débats un peu houleux sur le sujet où en fait les habitants ne souhaitent pas trop qu'on évolue en terme de nombre de logements, mais c'est malheureusement inévitable, une commune qui vieillit, et c'est notre cas, il suffit de regarder les chiffres de l'INSEE, nous avons un indice de vieillissement qui progresse, et donc nous perdons des habitants, or, s'il y a moins d'habitants, il y a aussi moins de mariages, moins de bébés et donc in fine moins d'enfants à l'école. Donc tout cela doit faire partie d'une réflexion que nous avons heureusement mené et que nous menons depuis quelques années sur le PLU 2 ainsi que notre copie pour le Plan Local d'Habitat pour les années à venir avec comme objectif cette croissance modérée de la population qui va nous permettre à la fois de maîtriser nos équipements mais aussi de redonner un peu de sang neuf à la démographie scolaire, c'est notre ambition, nous avons toujours été cohérents par rapport à ce sujet mais que les habitants ne s'illusionnent pas, nous n'aurons pas de Prêmesques pérenne si nous n'évoluons pas et si nous n'avons pas une politique immobilière et foncière intelligente, ce que nous ferons dans les années à venir.

Est-ce qu'il y a d'autres annonces ? »

Guy DUBOIS : « Est-ce que tu as des nouvelles de Horseland ? »

Yvan HUTCHINSON : « J'en ai depuis aujourd'hui en fait. Je me suis entretenu avec le propriétaire du site ce jour puisque nous avons convenu de nous recontacter fin mars, il a quelques jours de retards, il doit venir me présenter son projet d'investissement assez rapidement, pour l'instant, il est toujours en place, toujours intéressé et il est éventuellement vendeur d'une partie mais pas de la totalité. Nous devons nous revoir assez vite, probablement au mois de mai pour discuter des modalités, du PLU aussi pour que le site soit en conformité avec les demandes de la métropole européenne de Lille, en tout cas, il est toujours là, bien ancré, et il envisage même de venir habiter complètement ici donc tous les espoirs sont permis, il a pris un peu de retard par rapport à la situation sanitaire et par rapport à des accords financiers et partenarial qui ne se sont pas faits comme il le souhaitait, mais ça avance il a réitéré son souhait de venir s'exprimer devant le conseil municipal pour présenter son projet. Ludovic ! »

Ludovic BASECQ : « Deux petites choses : premièrement, quelques informations sur les travaux de la Salle des Sports car lors du budget que nous avons voté précédemment, il a été annoncé la réfection du revêtement de la salle de Sports donc pour rappel, le budget des travaux s'élève à 42 000 €. Les travaux commenceront lundi 11 pour une durée de deux semaines plus ou moins deux jours, cela reste un chantier sur lequel il faut prendre en compte le temps de séchage de la résine, le tracé des différents terrains, donc deux semaines, plus peut-être une journée ou deux donc du 11 au 26 avril, la salle sera fermée à toute activité, y compris le dojo puisqu'il y aura du matériel qui sera laissé sur place par les entreprises. Pour rappel, il s'agit d'un revêtement sous lequel il y aura un tapis de souplesse de 4 mm permettant d'absorber les chocs et en même temps qui permet de poser sur le dessus une résine robuste à l'allongement d'une rupture de 200 % donc en gros, il s'agit d'une résine permettant de faire des activités autres que sportives

donc y faire par exemple, les réceptions comme nous le faisons avant sans être obligés de dérouler les moquettes qui prenaient le temps d'une journée de travail pour le service technique, qui coûtaient 150 € de scotch à chaque fois. Cette résine, couleur bleue, que vous pourrez découvrir d'ici quelques semaines. C'est le premier message concernant les travaux de la salle de sports, deuxième message : Pâques : les cloches passeront bientôt sur Prêmesques paraît-il ! En tout cas, on l'espère comme tous les ans, on attend leur passage ! Elles ont été informées que la Base de Loisirs était un peu cahoteuse en ce moment, comme les cloches sont très respectueuses des arrêtés municipaux, elles ne passeront pas au-dessus de la base de loisirs, donc elles nous ont demandé d'autres chemins, on leur a dit que le Centre du Village serait plutôt un bon endroit et propice à la distribution de ce qu'elles pourront ramener donc on a convoqué les différents petits lapins et cloches pour venir faire quelques petites animations de Pâques et y inviter les enfants jusqu'à 12 ans, donc le dimanche de Pâques à partir de 10h00, le permis est distribué cette semaine dans les boîtes aux lettres, donc, comme d'habitude, les enfants doivent se présenter avec leur petit permis de chasse, puisque la chasse est réglementée, n'est-ce pas Denis ? On ne vient pas sans permis de chasser et on vient bien équipés en famille, il y aura des activités à partager ».

Yvan HUTCHINSON : « Merci Ludovic ! D'autres annonces ? »

Ludovic BASECQ : « Tant qu'on est sur les manifestations, nous prévoyons le retour, le 8 mai, d'une commémoration et une manifestation ouverte au public ».

Nathalie GUISLAIN : « Le 22 mai, nous organisons le parcours du cœur, il est un peu plus tard que d'habitude cette année, rendez-vous à 9h30 à la salle de Sports. Merci ».

Ludovic BASECQ : « Le 30 avril, il y a le carnaval des enfants, il aura lieu dans le centre pour renouveler avec cette petite tradition qu'on avait perdu ces dernières années, organisé avec les Enfants d'abord ».

Yvan HUTCHINSON : « Cela va être des semaines reposantes, nous avons aussi, je le rappelle, devoir exercer notre devoir civique à deux reprises avec le premier tour du scrutin des élections présidentielles ce dimanche, suivi du second tour le 24 avril, et je crois, Stéphanie, si ma mémoire est bonne que les législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochain, nous allons être en période électorale, ce qui en plus de l'activité associative abondante, va nous procurer des week-ends assez chargés. J'appelle à la mobilisation de toutes et tous et des élus principalement ».

Ludovic BASECQ : « Je reviens juste sur la petite animation de Pâques, nous cherchons encore des petits lapins et des cloches pour venir apporter leur aide à l'organisation, donc si vous êtes disponibles, on est preneur ».

Pascale ALLIOT : « J'en profite également puisque tu as parlé du 12 juin concernant les élections législatives, ce même jour, nous accueillerons le MUMO dans le cadre d'UTOPIA, Lille 3000, donc le MUMO est un camion semi-remorque dans lequel se trouve un musée mobile, donc vous aurez la possibilité d'y accéder gratuitement, il y aura des petites activités qui seront proposées avant et la visite de l'intérieur de ce semi-remorque dans lequel sont exposés des œuvres, ce sera toute la journée du 12 juin, pendant les élections, ce semi-remorque sera stationné le long de Salle des Sports, normalement, donc en allant voter, vous pourrez faire une petite visite au musée MUMO, entièrement gratuit évidemment ».



Yvan HUTCHINSON : « Il y a d'autres annonces ? Pas de petits lapins. Je voudrai simplement indiquer que nous venons de vivre deux ans extrêmement difficiles en matière de communication avec les habitants, et nous sommes conscients qu'un certain nombre de questions se pose sur certains sujets, le Plan Local d'Urbanisme, le Plan voirie, les pistes cyclables, les moyens de mobilité et un tas d'autres sujets, y compris la rétrocession des voiries en face de l'école et que, malheureusement, la période de crise sanitaire, ne nous a pas permis de communiquer de la manière la plus efficace. Période électorale ou pas, les conditions sanitaires étant plus souples, je souhaite que des réunions soient organisées à la Salle Saint Laurent, des réunions thématiques, bien évidemment, les mesures sanitaires seront respectées pour que tout le monde puisse y venir sans risquer le moindre problème, mais que nous puissions évoquer ces sujets avec les prémesquoises et les prémesquois, le nombre de logements de demain, les voiries qui passeront à 30km/h, les priorités à droite... Beaucoup de choses se sont passées en l'espace de deux ans et nous n'avons pas eu, malheureusement, la possibilité de partager démocratiquement ces sujets comme nous le souhaitions. Ces réunions auront lieu, il y en aura autant qu'il le faudra. Nous allons définir des dates prochainement et bien évidemment communiquer sur nos réseaux sociaux et les canaux habituels numériques les dates de ces échéances. Voilà ! »

Guy DUBOIS : « Concernant l'assainissement rue de la Bleue, où en sommes-nous ? »

Yvan HUTCHINSON : « Justement, c'est un sujet dont on doit parler, il y a aussi une piste cyclable prévue rue de la Bleue non prévue. Il y a beaucoup d'annonces à faire sur ces sujets et qui tiennent à cœur aux Prémesquois, que ce soit rue de la Bleue ou à l'intersection de la rue de Gaulle et du Centre Bourg avec de nouveaux aménagements qui arriveront dans les années à venir. Aussi, en communiquant, au passage, mon Cher Pascal et mon Cher Xavier, la rétrocession des rues des Ecoles et Pasteur qui vont amener à modifier un certain nombre de comportements d'automobilistes, de stationnement... Tout cela exige de l'information et aussi qu'on réponde aux questions des habitants, cela me paraît le minimum, on a pris toutes ces décisions, encore une fois, dans une période un peu difficile où on nous demande beaucoup de choses et où on doit décider très vite, c'est l'exercice que nous avons livré. Je forme le pari que cela s'améliorera dans les mois à venir, je le souhaite, pour qu'enfin, on puisse reprendre un mandat, entre guillemets, normal. Nous avons déjà consommé un tiers de notre mandat sous cette période COVID, période sanitaire compliquée, j'espère pour toutes et tous que cela s'améliorera dans les semaines à venir, d'ici là, je vais clore cette séance de conseil municipal en vous remerciant pour votre participation et en vous souhaitant de participer nombreux aux échéances électorales qui arrivent devant nous, il faut faire vivre la démocratie. Merci ! »

**La séance est levée à 20h05**